



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

2023-11-103

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Monsieur Nathan CRUZEL

Profession: Président comité des fêtes de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à :

Du samedi 02 décembre 2023 à 19 heures 00
Au dimanche 03 décembre 2023 à 2h00.

Pour le motif : Bal d'hiver

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 08 novembre 2023

Signature

Le Maire

Jérôme CASIMIR



ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande de M. CRUZEL Nathan,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique — Monsieur CRUZEL Nathan, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ème catégorie.

Du samedi 02 décembre 2023 19 heures au 03 décembre 2023 2 heures.

Pour le motif BAL D'HIVER à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 08 novembre 2023

Le Maire

Jérôme CASIMIR

